

<https://enseignants.se-unsa.org/Revalorisation-des-ISSR-une-avancee-en-demi-teinte>



Revalorisation des ISSR, une avancée en demi-teinte

- Mon argent et moi - Mes indemnités et primes -

Date de mise en ligne : jeudi 7 juillet 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Le SE-Unsa arrache une revalorisation de l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR), certes insuffisante, mais que rien ne garantissait. Une fois de plus, Bercy en profite pour déconnecter les indemnités de la valeur du point d'indice.

Par ailleurs, à la demande du SE-Unsa, le ministère va se pencher sur la question de l'ISSR pour les contractuels.

La demande du SE-Unsa en partie acceptée

Suite à la revalorisation de 10% des indemnités kilométriques obtenue par l'Unsa Fonction publique en janvier ([relire notre article](#)), le SE-Unsa avait écrit au ministre de l'Éducation nationale pour demander la revalorisation de l'ISSR, afin de prendre en compte la hausse du coût du carburant.

Les taux de l'ISSR seront donc revalorisés, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022. Mais cette augmentation est inférieure à 10%.

En effet, l'ISSR est composée d'une part fixe liée à la fonction, et d'une part variable en fonction de la distance parcourue. Seule la part modulable a été revalorisée.

Bercy en profite pour déconnecter du point d'indice

Cette augmentation est assortie d'une mauvaise nouvelle : Bercy en a profité pour désindexer cette indemnité de la valeur du point d'indice.

Le SE-Unsa est opposé à la désindexation. Il continue de demander une revalorisation de 10% de l'ISSR, ainsi que la détermination des montants journaliers par tranche de 10 kilomètres (au lieu de 20 km actuellement).

À quand l'ISSR pour les contractuels ?

Le SE-UNSA a demandé que les contractuels puissent eux aussi bénéficier de l'ISSR. Cette revendication a recueilli l'approbation des autres organisations syndicales, à l'exception notable de la FSU qui s'est abstenue.

L'administration s'est donc engagée à réétudier cette question à la rentrée.

L'avis du SE-Unsa

Même si le SE-Unsa est déçu par le niveau de la revalorisation, il se félicite d'avoir obtenu cet arbitrage budgétaire qui n'avait pas été anticipé par le ministère et qu'il porte depuis plusieurs mois.

Le SE-Unsa continue à agir pour que l'exclusion injuste des contractuels cesse.